

# Sur la piste des sédiments de dragage...

**Donner une deuxième vie aux sédiments marins constitue un challenge que le SIBA s'engage à relever !**

L'accumulation des sédiments dans les ports et leurs chenaux d'accès entrave, avec le temps, la navigation tant professionnelle que de plaisance. Pour maintenir les niveaux d'eau nécessaires aux usagers et sécuriser les voies navigables, le SIBA, par délégation des communes, ou par convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte de gestion des ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA), dirige de nombreuses opérations de dragage.

Les matériaux extraits de ces opérations sont ramenés à terre, choix plébiscité par les élus et la société civile locale. Des bassins de décantation et/ou de stockage, classés ICPE, situés autour du Bassin et idéalement à proximité des ports, réceptionnent les sédiments qui doivent être évacués dans un délai de 3 ans maximum et avant toute nouvelle opération de dragage. La réutilisation de ces sédiments constitue tout l'enjeu d'une programmation efficiente pour de nouvelles opérations.

**C'est ainsi que le SIBA a mené un projet pilote pour utiliser les sédiments de dragage en technique routière. Une première piste cyclable a été réalisée avec succès à Gujan-Mestras !**